

LES PLANS ET LES RAPPORTS

GUIDE À L'INTENTION DES CONSEILS SCOLAIRES

Avril 1999



Alberta
LEARNING

Contacts

Sharon Campbell, directrice
Planning Branch
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-8217*
Télécopie : (780) 422-5255
Courriel : askED.plan@edc.gov.ab.ca

Frank Horvath, directeur
Regional Office and Native Education Branch
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Téléphone : (780) 427-2952*
Télécopie : (780) 422-9682
Courriel : fhorvath@gov.ab.ca

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Dans la présente publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA LEARNING)

Alberta. Alberta Learning.
Les plans et les rapports : guide à l'intention des conseils scolaires.

Version anglaise: Guide for school board planning and reporting
ISBN 0-7785-0781-5

1. Conseils scolaires – Alberta. 2. Éducation – Politique gouvernementale -- Alberta. 3. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta. 4. Éducation – Planification – Alberta. 5. Éducation – Finalités – Alberta. 6. Éducation – Alberta – Finances. I. Titre.
LC91.2.A3.A333 1999 379.1

TABLE DES MATIÈRES

UN APERÇU – LA RESPONSABILISATION EN ÉDUCATION

La responsabilisation en matière d'éducation

Définition de la responsabilisation

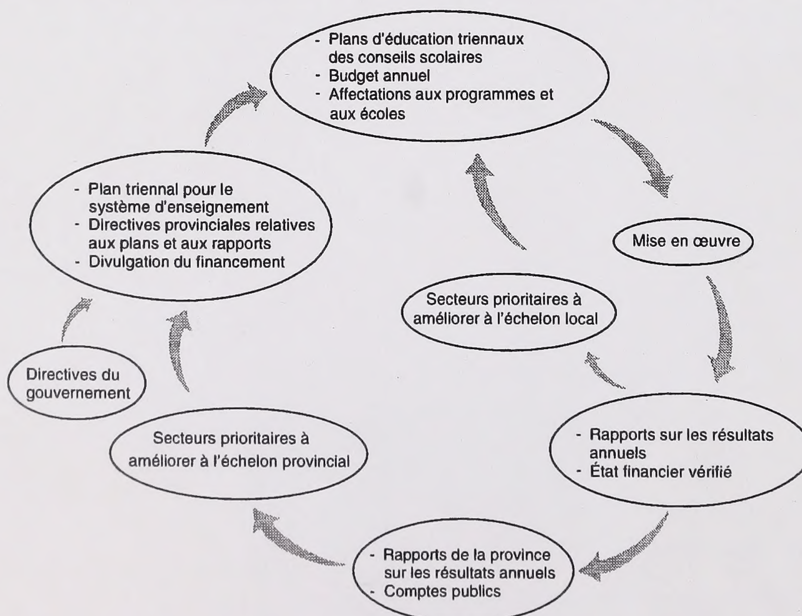
Le gouvernement provincial a fait de la responsabilisation un principe global qui renferme l'obligation de rendre compte non seulement des dépenses, mais aussi des résultats atteints. Ce type de responsabilisation comprend les éléments suivants : l'élaboration de plans visant l'utilisation optimale des ressources disponibles, l'évaluation des résultats afin de déterminer la réalisation des attentes, l'identification des secteurs à améliorer et enfin, la communication des résultats au public.

Autorité et application

Cette notion élargie de responsabilisation, qui s'applique aux ministères et aux organismes financés par le gouvernement de l'Alberta, a été établie aux termes de la *Government Accountability Act* (GAA) de 1995. La GAA exige que les ministères, les conseils scolaires et les autres organismes publics préparent des plans et fassent état des résultats.

Le cycle de responsabilisation du système d'enseignement de l'Alberta *(Accountability in Education - Policy Framework* [juin 1995]*)* a été élaboré pour décrire l'application du principe global de responsabilisation du gouvernement au système d'enseignement. Ce cycle est axé sur l'amélioration continue et sur les liens reliant les plans et les rapports des conseils scolaires entre eux et aux directives de la province en matière d'éducation.

Cycle de responsabilisation en vue de l'amélioration continue de l'éducation



Le plan d'éducation triennal de l'Alberta est mis à jour tous les ans et le rapport sur les résultats annuels est préparé conformément à la GAA. Ce plan provincial fournit un cadre pour l'élaboration des plans et des rapports des conseils scolaires.

Raison d'être des plans et des rapports des conseils scolaires

Les plans et les rapports sur les résultats annuels des conseils scolaires sont des éléments essentiels de la responsabilisation et de l'amélioration continue en matière d'éducation. Ces documents aident les conseils :

- à améliorer l'éducation des élèves;
- à définir les priorités d'apprentissage des élèves;
- à guider la prise de décisions et l'établissement du budget;
- à répondre aux directives provinciales et aux besoins locaux; et
- à promouvoir la communication avec les parents et le public.

Les plans et les rapports des conseils scolaires s'inscrivent dans le contexte du plan d'éducation triennal de l'Alberta et d'autres politiques du gouvernement régissant l'éducation, ainsi que le stipule la *School Authority Accountability Policy 2.1.1 (Policies, Regulations and Forms Manual* [avril 1997]).

La préparation de leurs plans d'éducation et de leurs rapports sur les résultats annuels donne aux conseils scolaires la possibilité de collaborer avec le personnel administratif et scolaire, les conseils d'école, les membres de la communauté, les groupes professionnels et les autres intervenants. Cette participation crée un engagement envers les objectifs et les priorités du conseil scolaire, et contribue à mieux les faire comprendre.

Mise en œuvre

Les conseils scolaires sont tenus de mettre en œuvre leurs plans d'éducation et de rendre compte, aux parents, aux communautés et au gouvernement, de l'utilisation des ressources et des résultats atteints à la fin de l'année scolaire. Ils sont également tenus de tirer parti des données de résultats pour mettre leur plan à jour et améliorer l'éducation que reçoivent les élèves.

Objectif du guide

Le présent guide décrit les exigences particulières auxquelles sont soumis les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires pour 1999-2000 à 2001-2002 et la préparation des rapports sur les résultats annuels pour 1999 et 2000.

Examen et rétroaction de la province

Alberta Learning examine chaque année les plans et les rapports sur les résultats des conseils scolaires pour assurer :

- leur conformité aux principales directives de la province;
- la surveillance de la mise en œuvre des politiques de responsabilisation du gouvernement;
- la consolidation des liens entre les plans et les rapports sur les résultats annuels des autorités scolaires;
- la bonne communication des priorités, actions visées et résultats obtenus aux parents et au public; et
- le soutien de l'amélioration continue dans les autorités scolaires et les écoles.

La mise en œuvre par les autorités scolaires de plans et de rapports élaborés par les écoles fait également l'objet d'une surveillance.

L'information contenue dans les plans et les rapports des conseils scolaires est prise en compte dans la mise à jour du plan triennal et des rapports sur les résultats de la province, ainsi que dans l'élaboration des initiatives et politiques provinciales en matière d'éducation.

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX DES CONSEILS SCOLAIRES

Préparation et(ou) mise à jour des plans des conseils scolaires

Responsabilités des conseils

Les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes permettant aux élèves de répondre aux résultats d'apprentissage de la province tels que présentés dans les documents suivants : *L'éducation de base en Alberta – Définition* (Annexe 1, page 24) et *Programmes d'études.* Les plans d'éducation triennaux indiquent ce que les conseils scolaires prévoient faire à cette fin. Ils identifient les résultats visés par les conseils pour chaque objectif, les mesures qui serviront à évaluer les progrès et les actions mises en œuvre pour atteindre les résultats visés.

Lien avec le plan d'éducation triennal de l'Alberta

Les plans des conseils scolaires s'alignent sur la directive provinciale en incluant un ensemble d'objectifs, de résultats, de mesures de rendement et de secteurs prioritaires à améliorer provenant du plan d'éducation triennal de la province (voir pages 8-10). Les conseils ajoutent leurs propres priorités, objectifs, résultats, mesures et stratégies à cet ensemble de base.

Échéancier de trois ans

Tous les conseils scolaires de l'Alberta mettent présentement en vigueur un plan d'éducation inscrit dans un échéancier de trois ans et mis à jour annuellement. Dès qu'une année se termine, une autre s'ajoute et fait avancer le plan. Des modifications sont apportées en fonction du rendement obtenu au cours de l'année scolaire et des changements survenus dans le milieu. Il ne devrait pas être nécessaire de préparer un plan entièrement nouveau chaque année. À intervalle de quelques années, le conseil devrait cependant revoir et mettre à jour les éléments du plan qui changent peu au fil du temps (p. ex. : vision, mission et croyances).

Considérations et attentes

Tous les ans, lors de la mise à jour de leur rapport sur les résultats annuels, les conseils scolaires doivent prendre en compte :

- l'information contenue dans leur rapport sur les résultats et dans le plan triennal, et le rapport sur les résultats annuels de la province;
- les commentaires d'Alberta Learning au sujet de leur plan et rapport;
- les préoccupations et suggestions des conseils d'école, des parents et du public;
- les ressources affectées à la réalisation des résultats visés que décrit le plan, et cela au moment de l'élaboration de leur budget.

Les conseils scolaires sont censés :

- mettre à profit la vision et la mission de la province en matière d'éducation;
- adapter les objectifs et les résultats exigés par la province en fonction des caractéristiques et des circonstances propres à leur circonscription;
- refléter l'*Alberta Children's Initiative* lors de la mise à jour de leur plan;
- inclure d'autres objectifs, résultats, mesures de rendement et stratégies qui reflètent les circonstances et les besoins locaux;
- consulter les parents, le personnel, les conseils d'école, et les représentants de la communauté et du milieu des affaires en vue de l'élaboration de leurs plans d'éducation.

Distribution et communication

Les plans d'éducation triennaux des conseils scolaires sont des documents publics approuvés par le conseil scolaire. Le plan intégral doit faire partie de la documentation officielle et être à la disposition du Ministère pour fins de surveillance. Il doit aussi être disponible auprès du public au bureau central du conseil scolaire et dans les écoles. Les principaux responsables de la mise en œuvre du plan – le personnel du conseil, le personnel des écoles et les conseils d'école – doivent en recevoir copie. Les conseils sont tenus de communiquer les faits saillants de leurs plans à leurs communautés, y compris les secteurs prioritaires à améliorer et le sommaire budgétaire.

Les plans triennaux doivent être mis à jour annuellement, le 31 mai au plus tard.

Le plan mis à jour doit être affiché dans le site Web du conseil scolaire et communiqué à Alberta Learning par voie électronique à l'adresse :

RONE@edc.gov.ab.ca

ou par lettre :

Directeur
Regional Office and Native Education Branch
Alberta Learning
Devonian Building
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2

Les conseils scolaires souhaiteront peut-être préparer des plans détaillés de mise en œuvre pour leur propre usage. Les plans du conseil scolaire en matière de technologie et les plans élaborés dans les écoles complètent le plan du conseil scolaire. Ces documents sont également à la disposition du Ministère pour fins de surveillance. Il doit aussi être disponible auprès du public au bureau central du conseil scolaire et dans les écoles.

Éléments suggérés des plans d'éducation triennaux des conseils scolaires

Le plan global et axé sur l'avenir d'un conseil scolaire inclut généralement les éléments suivants :

- Vision
- Mission
- Principes et (ou) croyances
- Profil
- Questions et tendances
- Secteurs prioritaires à améliorer
- Objectifs
- Résultats pour chaque objectif
- Mesures de rendement pour chaque résultat
- Cibles pour les principales mesures de rendement
- Stratégies pour chaque objectif
- Budget à l'appui du plan
- Information sur les projets d'immobilisations

Voir les définitions et explications relatives à ces éléments (Annexe 2, p. 26-30)

Exigences de la province au sujet des plans des conseils scolaires de 1999-2000 à 2001-2002

Secteurs prioritaires à améliorer

- Secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon de la province :
  - rendement des élèves du secondaire en mathématiques;
  - nombre d'élèves qui terminent leur secondaire;
  - coordination des services destinés aux enfants (L'*Alberta Children's Initiative* fournit un cadre destiné à guider la planification et la prestation des services en vue d'améliorer les services à l'enfance.);

- accès à la technologie de l'information;
- satisfaction du grand public par rapport à l'éducation.

- Secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon local, d'après l'information sur les résultats.

Objectifs de la province et résultats connexes

L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.

- Les élèves atteignent les normes d'apprentissage provinciales.
- Les élèves atteignent la scolarité nécessaire pour se préparer au marché du travail, faire des études plus poussées et devenir des citoyens responsables.

L'éducation offerte en Alberta tient compte des élèves, des parents et de la communauté.

- Les parents et les élèves ont un choix d'écoles et de programmes au sein du système d'enseignement public.
- Les parents, les entreprises et la communauté jouent un rôle significatif dans l'éducation.

Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin.

- Les services destinés aux enfants sont coordonnés à l'échelon provincial et local.
- Toutes les écoles sont sécuritaires et bienveillantes.

En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne.

- La préparation et le perfectionnement professionnel des enseignants portent sur les compétences nécessaires pour aider tous les élèves à apprendre – quels que soient les besoins des élèves.
- Les enseignants aident les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage provinciaux et des normes élevées.

Objectifs de la province et résultats connexes (suite)

La technologie de l'informatioin est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours.

- Les élèves possèdent les compétences en technologie de l'information (connaissances, habiletés et attitudes) dont ils ont besoin pour apprendre de la maternelle à la 12e année, pour poursuivre des études postsecondaires et prendre leur place sur le marché du travail.
- La technologie de l'information donne plus de choix et de souplesse aux élèves – quant aux cours, aux moments et aux modalités d'apprentissage possibles.
- Les enseignants intègrent la technologie de l'information à leur enseignement et à la gestion de l'apprentissage.

Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources.

- Les parents et la communauté reçoivent du conseil scolaire et de ses écoles de l'information à jour et significative en matière d'éducation, et notamment sur le rendement des élèves et les coûts de l'éducation.

Stratégies

Stratégies locales pour :

- les objectifs de la province;
- les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial; (voir p. 8-10)
- les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon local;
- tout objectif à l'échelon local.

Pour des renseignements sur l'élaboration de stratégies, voir l'annexe 2, p. 28.

Les mesures de rendement

Mesures de rendement exigés (par rapport aux résultats du premier objectif de la province – les élèves atteignent les normes provinciales d'apprentissage) :

- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux;
- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme;

- Taux de participation : pourcentage d'élèves de la 3e, 6e et 9e année qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux examens en vue du diplôme;
- Mesures de rendement locales pour :
  - tous les autres résultats à l'échelon provincial et local;
  - les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial et local;
  - les progrès et le rendement des groupes d'élèves particuliers – reliés aux initiatives de la province : littératie précoce, anglais langue seconde et les programmes destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves, élèves doués).

  Pour des renseignements sur l'élaboration de mesures de rendement, voir l'annexe 2, p.27-28 et l'annexe 4, p. 33-34.
- Cibles à atteindre d'ici la fin du plan pour tous les tests de rendement et les examens en vue du diplôme de la province. Pour plus d'information sur l'établissement des cibles locales, voir l'annexe 3, p. 31-32.

Renseignements budgétaires

Faits saillants (voir l'annexe 2, p. 28)

Note : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province pour les plans des conseils scolaires. Ces derniers sont encouragés à élaborer des plans stratégiques contenant tous les éléments essentiels à l'amélioration du rendement et à la compréhension par le personnel et la communauté des priorités et des orientations du conseil scolaire.

PAGE BLANCHE INTENTIONNELLE

RAPPORTS DES CONSEILS SCOLAIRES SUR LEURS RÉSULTATS ANNUELS EN ÉDUCATION

Préparation des rapports sur les résultats annuels en éducation

Le RRAE indique notre situation actuelle par rapport à nos aspirations

Le Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAE) rend compte au public et au gouvernement de l'éducation des élèves et de l'utilisation des ressources.

Le RRAE met l'accent sur les progrès, les réalisations et les résultats obtenus au cours de l'année scolaire écoulée grâce à la mise en œuvre du plan d'action du conseil scolaire. L'analyse et la communication des résultats constituent une partie importante du cycle de responsabilisation. L'analyse montre où le rendement est solide et les secteurs à améliorer dont devra traiter le plan d'éducation triennal suivant.

Communication du rendement au public

Les conseils scolaires ont l'obligation de fournir de l'information au public sur le rendement des élèves, les initiatives provinciales et les secteurs prioritaires à améliorer à la lumière des mesures de rendement indiquées dans leur plan triennal. Les conseils sont libres de choisir les modes de communication les mieux adaptés à la communication de cette information clé à leur communauté (p. ex. : encart dans les journaux, dépliant). Les conseils doivent également, sur demande, mettre le RRAE intégral et l'état financier vérifié à la disposition du public.

Le RRAE doit être affiché dans le site Web du conseil scolaire le **30 novembre** au plus tard et communiqué à Alberta Learning par voie électronique à l'adresse :

RONE@edc.gov.ab.ca

ou par lettre :

Directeur
Regional Office and Native Education Branch
Alberta Learning
Devonian Building
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2

Éléments suggérés à inclure dans les Rapports sur les résultats annuels en éducation

Un rapport annuel global sur les progrès réalisés et les résultats atteints présente d'habitude :

- Information contextuelle
- Progrès et réalisations

- Résultats atteints d'après les mesures de rendement indiquées dans le plan triennal de l'autorité scolaire – y compris l'évaluation globale des résultats
- Défis à venir – y compris les secteurs prioritaires à améliorer d'après l'information sur les résultats
- Résumé financier

Voir l'annexe 2, p. 27-29, pour les définitions et l'explication de ces éléments.

Exigences de la province pour le RRAE de novembre 2000

Exigences relatives à la communication

- Information sur les mesures de rendement, y inclus :
  - Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (cinq années de résultats) à partir du nombre d'élèves qui ont passé les tests et le nombre total d'élèves pour un niveau donné;
  - Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats);
  - Taux de participation : pourcentage d'élèves de la 3e, 6e et 9e année qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux examens en vue du diplôme;

  Note :

    - Pour les trois mesures ci-dessus sur le rendement et la participation des élèves, la *Student Evaluation Branch* fournit des rapports pluriannuels par école et conseil scolaire.
    - Les normes provinciales de rendement pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme : 85 p. 100 des élèves sont censés atteindre la norme acceptable, et de ce nombre, 15 p. 100 sont censés atteindre la norme d'excellence.

  - Pourcentages d'élèves qui ont atteint la cible du conseil scolaire aux tests de rendements et aux examens en vue du diplôme de la province;

- Communication des mesures de rendement locales établies pour les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial;

- Communication des mesures de rendement locales sur les progrès et le rendement de groupes spéciaux d'élèves par rapport aux initiatives provinciales : littératie précoce, anglais langue seconde, et les programmes destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves, élèves doués);

- Communication des mesures de rendement locales pour tous les résultats identifiés dans le plan du conseil scolaire;

- Trois à cinq années de données sur les tendances pour toutes les mesures, si possible, y compris les données de sondage les plus récentes.

- Sommaire financier, y compris les dépenses totales par élève et les dépenses de fonctionnement par élève, de même que l'information pour obtenir les renseignements sur les dépenses.

  Pour assurer l'uniformité des rapports concernant les dépenses par élève dans toutes les circonscriptions :

  - Calculer les dépenses totales par élève en divisant le total des dépenses de l'année (annexe 1 de l'état financier vérifié) par le nombre total d'élèves inscrits à temps plein (ÉTP). Le nombre total d'ÉTP se calcule à partir de l'effectif réel au 30 septembre (BR - Annexe 10) : le total des élèves inscrits de la 1re à la 12e année (colonne 8) et l'effectif ÉTP inscrit à la maternelle (colonne 12).

  - Pour les dépenses de fonctionnement par élève, utilisez l'annexe 1 de l'état financier vérifié; divisez le total des dépenses de l'année moins l'amortissement des immobilisations et l'intérêt sur les capitaux empruntés par l'effectif ÉTP. (Voir le calcul de l'ÉTP ci-dessus.)

Note : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province pour les rapports des conseils scolaires. Ces derniers sont encouragés :

- à faire état des aspects clés de l'éducation qui importent aux parents et au public dans leur communauté (p. ex. : satisfaction des parents et du public concernant l'éducation, écoles sécuritaires et bienveillantes);

- à fournir l'information destinée à promouvoir une meilleure compréhension des résultats (p. ex. : informations contextuelles, éléments qui fonctionnent bien, secteurs à améliorer).

Pour les exigences relatives aux RRAE de novembre 1999, voir l'annexe 6, p. 36 et 37.

PAGE BLANCHE INTENTIONNELLE

LES PLANS D'ÉDUCATION TRIENNAUX DES ÉCOLES ET LES RAPPORTS SUR LEURS RÉSULTATS ANNUELS

Les plans et les rapports des écoles

Autorité relative aux exigences concernant les plans et les rapports des écoles

Les exigences de la province au sujet des plans d'éducation et des rapports sur les résultats des écoles ont été énoncées initialement dans le document *Accountability in Education : Policy Framework*, rendu public par le ministre de l'Éducation en juin 1995.

Objectif des plans et des rapports des écoles

La planification et la communication de rapports au public, effectuées conformément aux directives de la province et du conseil scolaire, garantissent que le régime d'enseignement tout entier est axé sur des améliorations clés et sur les besoins des élèves en matière d'éducation.

La planification, l'établissement des budgets, l'évaluation et la communication de rapports font partie intégrante de la planification des conseils scolaires et de la prise de décisions dans les écoles. Les conseils scolaires font l'objet d'une surveillance concernant la mise en œuvre de la planification et la communication des rapports des écoles dans leur circonscription.

Exigences de la province au sujet des plans des écoles

Les plans des écoles doivent être mis à jour tous les ans et inclure :

- Trois objectifs provinciaux et des stratégies locales pertinentes :
    - des normes d'apprentissage élevées et des programmes de qualité (Objectif 1);
    - une éducation qui tient compte des élèves, des parents et de la communauté (Objectif 2);
    - l'obligation de rendre compte au public (Objectif 7);
- Les mesures de rendement indiquées ci-dessous;
- D'autres objectifs, résultats, stratégies et mesures de rendement qui reflètent les besoins locaux et les recommandations du conseil d'école;
- Les résultats visés pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme (voir p. 10-11; annexe 2, p. 27-28; annexe 3, p. 31-32).

Note : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province pour les plans des écoles. Celles-ci sont encouragées à inclure tous les éléments

d'un plan d'éducation global (voir p. 8). Les conseils scolaires sont censés imposer des exigences de planification supplémentaires à leurs écoles.

Exigences de la province au sujet des rapports sur les résultats annuels des écoles

Tous les ans, les écoles doivent rendre compte au public du rendement de leurs élèves et de leur utilisation des ressources. Ils sont tenus d'inclure de l'information sur les mesures de rendement suivantes :

Mesures de rendement requises

- **(Texte révisé)** Cinq années de résultats obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme par rapport aux cibles locales et aux normes provinciales. (Pour plus de renseignements sur les normes provinciales, voir p. 15-16 et l'annexe 2, p. 27-28.)
- Pourcentage d'élèves en 3e, 6e et 9e année qui ont passé les tests de rendement provinciaux et le taux de participation aux examens en vue du diplôme.

Note : Les exigences ci-dessus constituent le minimum imposé par la province. Les conseils scolaires sont censés imposer des exigences supplémentaires à leurs écoles, et les écoles sont encouragées à faire état des aspects clés de l'éducation qui importent aux parents et au public dans leur communauté (p. ex. : satisfaction des parents et du public concernant l'éducation, écoles sécuritaires et bienveillantes).

Responsabilités du conseil scolaire

- Élaboration des politiques et processus destinés à la planification et à la communication des rapports (y compris la détermination des cibles ou objectifs spécifiques) pour assurer l'amélioration constante des résultats au niveau des écoles;
- Détermination des exigences relatives au contenu, en plus de celles que la province désigne pour les écoles;
- Détermination des formats, des processus, de la participation des écoles à l'établissement des objectifs et à l'utilisation des plans d'éducation et des rapports sur les résultats annuels des écoles (Pour plus de renseignements au sujet de l'établissement des cibles à l'échelon local, voir l'annexe 3, p. 31-32.);

- Établissement des politiques destinées à régir la fréquence des sondages menés par les écoles et à assurer leur conformité aux sondages effectués par le conseil scolaire;

- Détermination des dates d'exécution des plans et des rapports des écoles afin d'en assurer la conformité au cycle des plans et des rapports du conseil;

- Communication des plans triennaux et des RRAE à leurs écoles et conseils d'école.

ANNEXES

L'éducation de base en Alberta – Définition
(Arrêté ministériel n° 004/98)

L'éducation de base doit fournir aux élèves un programme obligatoire solide qui inclut l'anglais, les études sociales, les mathématiques et les sciences. Elle permet aux élèves de répondre aux exigences de la province en matière d'obtention du diplôme et les prépare à entrer dans le monde du travail ou à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves sont amenés à comprendre les valeurs personnelles et communautaires, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités de citoyen. Les élèves acquièrent la capacité de parfaire leur éducation pendant leur vie. Les élèves ont également la possibilité d'apprendre des langues autres que l'anglais et d'atteindre des niveaux de compétence et de sensibilisation culturelle qui les préparent à participer à l'économie globale.

Résultats d'apprentissage pour les élèves

On s'attend à ce que les élèves acquièrent les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les prépareront à la vie après les études secondaires. Grâce à l'éducation de base, les élèves doivent pouvoir :

- lire pour s'informer, comprendre ou se divertir;
- écrire et s'exprimer de façon claire, concise et appropriée aux circonstances;
- utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes reliés aux sciences, au monde des affaires et à des situations de la vie quotidienne;
- comprendre le monde physique, l'écologie et les différentes formes de vie;
- comprendre la méthode scientifique, la nature des sciences et de la technologie, et leurs applications dans la vie quotidienne;
- connaître l'histoire et la géographie du Canada, et avoir une compréhension générale de l'histoire et de la géographie du monde;
- comprendre les systèmes politique, social et économique du Canada dans le contexte international;
- respecter la diversité culturelle et les valeurs communes du Canada;
- manifester des caractéristiques personnelles souhaitables – respect, responsabilité, équité, honnêteté, altruisme, loyauté et adhésion aux idéaux démocratiques;
- reconnaître l'importance du bien-être personnel et apprécier en quoi la famille et les autres y contribuent;
- connaître les principes fondamentaux d'une vie active et saine;
- comprendre et apprécier la littérature, les arts et le processus de création;
- entreprendre une recherche à fond sur un sujet quelconque, et évaluer la crédibilité et la fiabilité des sources d'information;
- manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- manifester la capacité d'utiliser les technologies de l'information;
- savoir comment apprendre et travailler seuls et en équipe;
- gérer le temps et les autres ressources nécessaires à la réalisation d'une tâche;
- faire preuve d'initiative, de leadership, de souplesse et de persévérance;
- évaluer leurs propres réalisations et s'efforcer continuellement de les améliorer;
- avoir le désir d'apprendre pendant toute leur vie et réaliser cet objectif.

Normes de rendement

Le ministre d'Alberta Learning établit les normes acceptables et les normes d'excellence du rendement scolaire en consultation avec les Albertains. Les employeurs contribuent à la définition des connaissances, des habiletés et des attitudes requises dans le milieu du travail. Les écoles, les autorités scolaires et le Ministre évaluent régulièrement les résultats d'apprentissage et en rendent compte au public.

La responsabilité première de l'école est d'assurer que les élèves atteignent ou dépassent les normes provinciales, conformément aux résultats d'apprentissage (décrits ci-dessus), aux programmes d'études de l'Alberta, aux tests de rendement, aux examens en vue du diplôme et aux exigences en matière d'obtention du diplôme de la province.

Prestation de l'enseignement

Les écoles doivent faire participer les élèves à un vaste éventail d'activités qui les amèneront à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les écoles ont l'autorité de déployer les ressources nécessaires. Elles peuvent utiliser toute méthode d'enseignement acceptable aux yeux de la communauté en autant qu'elle permet d'atteindre les résultats attendus. Les écoles, les enseignants et les élèves sont encouragés à tirer parti des nouvelles méthodes de prestation de l'enseignement, notamment de la technologie, de l'enseignement à distance et du stage en milieu de travail.

Les écoles jouent un rôle d'appui auprès des familles et de la communauté en aidant les élèves à acquérir des caractéristiques personnelles souhaitables et la capacité de prendre des décisions éthiques. Les écoles amènent aussi les élèves à assumer graduellement la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement, à acquérir un sens d'appartenance à la collectivité, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs communautaires et de leurs liens avec les valeurs personnelles.

À l'école, les élèves acquièrent des connaissances, des habiletés et des attitudes de base transférables. Avec la coopération des employeurs, les écoles offrent aux élèves la possibilité de développer et de pratiquer des compétences qui les préparent à l'emploi. Le ministre d'Alberta Learning attribue des crédits pour l'apprentissage hors campus qui est approuvé et accepté par l'école et l'employeur. Le gouvernement collabore avec les écoles, les employeurs et les établissements postsecondaires pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail et à poursuivre leurs études.

Éléments des plans des conseils scolaires et des rapports sur les résultats – Définitions et explications

Les éléments du plan d'éducation triennal des conseils scolaires sont interdépendants. Le conseil scolaire tire parti de ce qui le définit (mission, croyances, profil, questions à résoudre et tendances, niveaux de rendement actuels) pour déterminer ce qu'il aimerait atteindre (vision, objectifs et résultats), les modalités d'évaluation des résultats (mesures de rendement et cibles), les mesures à prendre (stratégies) et l'affectation des ressources (budget) pour réaliser les objectifs visés.

Éléments des plans des conseils scolaires

Vision

Un énoncé de vision décrit un idéal à atteindre, parfois désigné comme « l'avenir souhaité ». Axée sur l'avenir, la vision décrit les aspirations du conseil scolaire, ce que ses élèves auront accompli, et ce que seront, à long terme, les services et programmes destinés aux élèves.

- Les énoncés de vision d'une autorité scolaire doivent se conformer à la vision de l'Alberta en matière d'éducation :

  « Les jeunes Albertains sont les mieux éduqués du pays. Ils sont capables de réaliser leur plein potentiel, de créer un avenir positif pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés, et de contribuer à la prospérité et à la qualité de vie supérieure de la province. »

Mission

L'expression claire et concise de l'action à accomplir et du but poursuivi par un organisme.

- La mission est le point de mire de tous les programmes et services que le conseil scolaire fournit aux élèves.
- La mission d'un conseil scolaire doit être conforme à la mission de la province en matière d'éducation :

  « S'assurer que tous les élèves de l'Alberta ont la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des êtres autonomes, responsables, bienveillants, qui sauront apporter leur contribution à la société. »

Principes et/ou croyances

Énoncés qui reflètent les valeurs du conseil scolaire et ses convictions profondes.

- Les principes et (ou) les croyances servent à guider toute la prise de décisions et constituent les fondements de la vision, de la mission et des objectifs.
- Les principes et (ou) les croyances du conseil scolaire doivent être conformes aux principes du système d'enseignement de la province : accès à une éducation de qualité, équité, choix et latitude, la priorité – l'élève, et obligation de rendre compte.

Profil

Une brève description de la circonscription qui donne un aperçu de ses caractéristiques : les élèves et la communauté qu'elle dessert, les programmes offerts, la région.

- Décrit rapidement le contexte de l'éducation dans la circonscription scolaire.
- Alberta Learning a affiché sur Ednet des renseignements sur le profil des conseils scolaires que ces derniers peuvent utiliser pour préparer ou mettre à jour le profil inclus dans leur plan triennal. (http://ednet.edc.gov.ab.ca/department/)

Note : Définitions • = Explication/Conseil

Questions à résoudre et les tendances

Une situation ou un problème existant ou naissant qui pourrait, si on l'ignore, nuire à l'accomplissement d'un mandat ou à la réalisation d'objectifs. Les tendances sont des courants de données établis au fil du temps et qui signalent des augmentations, des diminutions ou une situation stable (p. ex. : les inscriptions ou le rendement des élèves au fil du temps).

- Il faut avoir accumulé de 3 à 5 ans de données pour qu'une tendance se manifeste.
- Les questions à résoudre et les tendances aident à identifier les possibilités et les défis auxquels fait face l'autorité scolaire et dont il faut tenir compte dans l'élaboration du plan, du budget, de l'évaluation des progrès et dans la communication du rapport.

Secteurs prioritaires à améliorer (Élément requis)

Résultats importants en éducation quand le rendement ne correspond pas aux attentes.

- Les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial sont déterminés d'après les renseignements tirés des mesures de rendement. (voir p. 8-9) Le ministère et les autorités scolaires doivent en tenir compte dans leurs plans.
- Les conseils scolaires identifient les secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon local d'après leurs résultats et prennent les dispositions nécessaires.

Objectifs (Élément requis)

Énoncés généraux des conditions ou des buts à atteindre à long terme pour réaliser la vision du conseil scolaire et lui permettre d'assumer ses responsabilités.

- La province élabore des objectifs pour établir l'orientation générale du système d'enseignement. Ces objectifs changent peu au fil du temps.
- Les objectifs requis (voir p. 9-10) peuvent être reformulés pour refléter la perspective du conseil scolaire, mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- D'autres objectifs visant à répondre aux besoins locaux et aux circonstances – tels que déterminés par le conseil scolaire et la communauté – peuvent être inclus dans le plan.

Résultats (Élément requis)

Expression mesurable d'une réalisation concrète à atteindre et qui répond à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »

- Énoncés exprimant des résultats visés ou souhaitables (p. ex. : « les élèves atteignent », « les enseignants utilisent ») à ne pas confondre avec les mesures de rendement (voir ci-dessous).
- Les résultats requis (p. 9-10) peuvent être reformulés pour refléter les circonstances et les besoins locaux; mais le texte reformulé doit rester fidèle à l'intention première.
- Les conseils scolaires doivent inclure au moins un résultat pour chaque objectif local.
- En ce qui touche les objectifs provinciaux, les conseils peuvent ajouter des résultats à ceux qui sont exigés.
- Chaque résultat doit avoir des mesures de rendement correspondantes; cependant, une mesure de rendement peut fournir des données pour plusieurs résultats.

Note : Définitions • = Explication/Conseil

Les mesures de rendement (Élément requis)

Les mesures de rendement indiquent les données à recueillir pour évaluer le degré de réalisation des résultats.

- Les mesures de rendement sont exprimées en termes quantifiables (ex. : « nombre de ... », « pourcentage de ... ».
- Les mesures de rendement des résultats des plans d'éducation triennaux de l'Alberta peuvent être utilisées ou adaptées en vue des plans des conseils scolaires.
- Voir l'annexe 4, p. 33-34, pour plus de renseignements sur l'élaboration des mesures de rendement.

Les cibles (Élément requis pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme)

Niveau de rendement visé dans des délais prescrits et qui peut impliquer un degré d'amélioration par rapport à la situation actuelle.

- Les cibles sont un outil stratégique qui aide les conseils scolaires à se concentrer sur le maintien ou l'amélioration des résultats. Elles peuvent constituer des indicateurs précieux du rendement visé pour les priorités du conseil.
- Les cibles sont habituellement exprimées en termes quantifiables (p. ex. : d'ici « 2002, 80 à 90 p. 100 des élèves ... ».
- Le rendement actuel sert à définir la cible à atteindre d'ici la fin du plan triennal suivant.
- Les cibles sont à établir en consultation avec les écoles, les parents et la communauté. (Pour plus de renseignements sur l'établissement des cibles, voir l'annexe 3, p. 31-32.)

Stratégies (Élément requis)

Mesures mises en œuvre à court et à moyen terme (un à cinq ans) pour atteindre les objectifs et les résultats souhaités.

- Les stratégies sont exprimées en termes axés sur l'action (p. ex. : « élaborer ... », « mettre en œuvre », « assister... », « collaborer... ».
- Les stratégies sont élaborées par les conseils scolaires en fonction des priorités, des secteurs à améliorer, des besoins en apprentissage de groupes d'élèves cibles, des questions, des tendances et des possibilités locales.
- Les stratégies de la province peuvent être adaptées pour refléter la perspective du conseil scolaire.
- Les stratégies n'ont pas besoin de mesure de rendement correspondante.

Faits saillants du budget (Élément requis)

Information clé provenant du rapport budgétaire du conseil scolaire.

- Le budget du conseil scolaire reflète et soutient le plan. L'information incluse dans le plan devrait :
  - Mettre l'accent sur les affectations relatives aux principales catégories de dépenses (p. ex. : instruction, administration, fonctionnement et entretien, et immobilisations);
  - Communiquer clairement aux parents et au public (p. ex. : utilisation de graphiques à bandes ou à secteurs).

Note : Définitions • = Explication/Conseil

Projets d'immobilisations et priorités

Rubrique décrivant brièvement les priorités du conseil en matière d'immobilisations et l'état d'avancement des projets à cet égard.

- Met en évidence les priorités du conseil scolaire en matière d'immobilisations (modernisation, constructions nouvelles), y compris les projets prévus, approuvés et en cours.
- Est facilement comprise par les parents et le grand public.

Éléments des rapports des conseils scolaires sur les résultats annuels en éducation (RRAE)

Information contextuelle

Explique rapidement le contexte dans lequel les résultats ont été atteints.

- Définit les questions, les tendances (p. ex. : les caractéristiques des élèves et de la communauté) et les circonstances qui influent sur les résultats obtenus.
- Ne fait pas nécessairement l'objet d'une section à part; cette information peut être donnée tout au long du rapport.

Progrès et réalisations

Résume rapidement les progrès réalisés par le conseil scolaire dans la mise en œuvre de son plan triennal.

- Souligne les réalisations du conseil et (ou) de l'autorité au cours de l'année écoulée (p. ex. : progrès réalisés ou achèvement d'importants projets d'immobilisations, mise en œuvre d'un programme ou d'une politique nouvelle, thème d'un atelier de perfectionnement destiné au personnel enseignant).

Renseignements tirés des mesures de rendement (Élément requis)

Cette rubrique rapporte les renseignements tirés des mesures de rendement liés aux résultats obtenus pour chaque objectif du plan triennal du conseil scolaire.

- Rapporte les progrès par rapport à l'atteinte des cibles à l'échelon local pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme et pour les autres mesures de rendement où le conseil scolaire a établi des cibles.
- Présente les résultats des élèves sur cinq ans par rapport aux normes établies pour les évaluations provinciales (tests de rendement, examens en vue du diplôme).

  Note : Norme provinciale : 85 % des élèves devraient rencontrer la norme acceptable et 15 % de ces élèves devraient rencontrer la norme d'excellence.
- Rapporte, si possible, trois à cinq années de mesures relatives aux données sur les tendances, y compris les données de sondage les plus récentes.
- Pour des renseignements sur la tenue de sondages, voir l'annexe 5, p. 35. On doit noter et expliquer toute omission ou substitution des mesures locales dans le rapport des résultats.

  Note : Les conseils scolaires peuvent estimer que la cueillette de l'information relative à certaines mesures locales est trop coûteuse ou n'est pas significative. Les conseils peuvent éliminer de telles mesures ou les remplacer dans le plan suivant et le signaler dans leur RRAE. Si de meilleures mesures ont déjà été élaborées et si l'information pertinente est disponible, il est possible de l'inclure dans le RRAE.

Note : Définitions • = Explication/Conseil

Évaluation des résultats

Évalue les renseignements tirés des mesures de rendement.

- Rend compte brièvement de l'évaluation globale des progrès d'après les renseignements tirés des mesures de rendement (p. ex. : résultats satisfaisants, résultats qui surpassent les attentes ou qui doivent s'améliorer).
- En général, on consacre un paragraphe de synthèse à chaque objectif et secteur à améliorer.

Les défis à venir

Cette rubrique décrit brièvement les questions, les préoccupations et les priorités majeures du conseil scolaire au cours des prochaines années.

- Identifie les secteurs existants et les nouveaux secteurs à améliorer – d'après les renseignements tirés des mesures de rendement – dont le conseil doit tenir compte lors de la mise à jour du plan.
- Indique les nouveaux problèmes et tendances auxquels le conseil doit faire face.
- Voir p. 44-45 de *Fourth Annual Results Report on Education*, 1998, pour des exemples de défis à venir.

Résumé financier (Élément requis)

Résume les dépenses du conseil scolaire pour l'année précédente d'après l'état financier vérifié.

- Est concis et facile à comprendre pour les parents et le grand public; il peut se présenter sous forme de graphiques ou de tableaux (p. ex. : voir le diagramme à secteurs dans le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta).
- Inclut les dépenses totales et les dépenses de fonctionnement par élève et par année scolaire.
- Indique où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.

Note : Définitions • = Explication/Conseil

Établissement des cibles du rendement scolaire à l'échelon local

Cibles et planification

Une cible fait partie implicite de tout objectif. Bien que les objectifs des écoles en matière d'éducation indiquent dans quelle direction il faut orienter les efforts, les cibles décrivent en termes précis ce qui doit être accompli dans des délais établis. Elles indiquent si on fait bonne route et avec quelle efficacité on se dirige vers l'objectif final. L'évaluation des progrès par rapport aux cibles peut aussi permettre de déterminer s'il serait opportun d'anticiper d'autres résultats pour guider les efforts d'une école ou circonscription vers un objectif particulier. En identifiant ce qui est réalisable à court terme, les cibles encouragent les enseignants, les élèves, les administrateurs et la communauté à croire qu'il est possible d'atteindre les objectifs à long terme.

Vues sous cet angle, les cibles constituent une partie importante du plan du conseil scolaire. Ensemble, la mission, le mandat, les valeurs et les croyances donnent le contexte qui permet de fixer des cibles ou objectifs spécifiques. Pareillement, les réalisations passées peuvent permettre de déterminer les cibles les plus appropriées. C'est pourquoi les résultats des tests de rendement et des examens en vue du diplôme, tout comme les résultats de diverses autres évaluations locales, sont utiles à la détermination des cibles.

Cibles à l'échelon local

Dans le cadre de leurs plans d'éducation, les conseils scolaires sont tenus d'inclure les cibles pour les résultats atteints par leurs élèves aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme. Ces cibles fournissent un cadre que chaque école du conseil scolaire doit utiliser pour établir ses propres cibles. Elles seront d'autant plus utiles qu'elles refléteront les différences entre le rendement des élèves d'une école à l'autre.

L'interprétation systématique des résultats scolaires obtenus aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province, révéleront où les élèves ont besoin d'aide pour poursuivre leur apprentissage avec succès. Ceci peut être le point de départ qui permettra d'établir les cibles locales pour les tests de rendement de l'année ou des deux années suivantes.

Bien que l'objectif à long terme du Ministère soit qu'au moins 85 p. 100 des élèves atteignent la norme acceptable à chaque test ou examen, le personnel de chaque école a la possibilité d'indiquer le pourcentage des élèves qui peut raisonnablement atteindre la norme provinciale à un test ou un examen donné. Il importe surtout que tout le monde s'entende sur la façon dont les ressources et les gens peuvent soutenir les priorités établies à l'échelon local.

Conseils pratiques pour établir les cibles à l'échelon local

- Tenez compte des taux de participation passés et souhaitables aux tests de rendement et examens en vue du diplôme.

- Concentrez-vous sur un nombre limité de domaines. Par exemple, mettez l'accent sur une ou deux matières où les élèves montrent certaines faiblesses à tous les niveaux. Il serait peut-être raisonnable de maintenir temporairement les cibles au même niveau dans d'autres domaines.

- Établissez les cibles par rapport à d'autres objectifs. Il est important de veiller à ce que la réalisation de certains résultats visés ne nuise pas à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, les taux de participation aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme ne devraient pas diminuer pour entraîner une amélioration des résultats dans les écoles ou les circonscriptions.

- Assurez la participation de tous les enseignants au sein d'une école. Les résultats obtenus aux tests de rendement ou aux examens en vue du diplôme reflètent l'apprentissage au fil des années. Les enseignants de tous les niveaux peuvent contribuer et aider de façon notable à l'établissement des cibles.

- Utilisez les rapports des écoles sur les résultats des tests ou examens en vue du diplôme pour déterminer les aspects d'une matière ou d'un cours qui méritent une plus grande attention, et utilisez cette information pour déterminer les cibles.

- Mettez l'accent sur ce qui est nécessaire au succès scolaire, plutôt que sur les problèmes qui empêchent les élèves d'atteindre les niveaux attendus par le Ministère.

- Attendez-vous à fixer des cibles différentes pour les matières et les cours différents, en fonction des résultats passés, des priorités, et des ressources existantes.

- Collaborez à l'échelon de la circonscription pour identifier les faiblesses et les points forts communs de plusieurs écoles, et afin de déterminer, pour la circonscription, des cibles susceptibles d'encourager toutes les écoles.

- Sachez communiquer les cibles aux élèves et aux parents, afin de les faire participer activement aux efforts de toute l'école.

- Tenez les enfants et les parents au courant du rendement des élèves par rapport aux cibles.

Les cibles en perspective

Les tests du Ministère, bien qu'ils fournissent une norme commune et des renseignements importants sur l'apprentissage des élèves, ne constituent qu'un des nombreux indicateurs à utiliser pour évaluer l'efficacité des écoles. Les conseils scolaires et les écoles, individuellement, pourraient juger utile d'établir les cibles d'après d'autres mesures de rendement et dans des domaines autres que le rendement scolaire – parachèvement des programmes, satisfaction exprimée par les élèves ou les parents, collaboration des parents ou d'autres intervenants, participation des élèves dans la communauté, et d'autres types d'indicateurs reflétant les objectifs locaux en matière d'éducation.

En établissant ses cibles, chaque conseil scolaire ou école, avec la collaboration des parents et des membres de la communauté, peut mettre l'accent sur des priorités qui existent localement pour une année donnée, et s'engager à atteindre certains résultats. En autant que l'établissement des résultats visés s'ajoute à d'autres stratégies destinées à améliorer l'apprentissage chez les élèves, les cibles contribueront probablement à l'apprentissage et à l'efficacité générale de l'éducation dans votre communauté.

Conseils sur les mesures de rendement des autorités scolaires en Alberta

Renseignements généraux

La mesure du rendement est un aspect complexe et critique de la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation (Accountability Framework) en vue de l'amélioration constante du système d'enseignement de l'Alberta.

Dans leurs plans triennaux, les autorités scolaires sont tenues de faire la liste des mesures de rendement dont elles feront état dans leurs rapports sur les résultats annuels de l'éducation. Les mesures de rendement garantissent que l'accent portera sur les résultats afin que :

- les personnes œuvrant dans le domaine de l'éducation aient l'information sur les résultats atteints qu'elles utiliseront pour améliorer l'éducation;
- les parents et le grand public aient l'information sur les résultats atteints grâce à l'investissement des ressources dans l'éducation.

Objectifs des mesures de rendement

Le choix de mesures de rendement appropriées permet de recueillir des données utiles et d'apporter des améliorations à l'éducation. Les autorités scolaires élaborent et utilisent des mesures de rendement pour :

- évaluer les résultats obtenus et en faire état aux parents, au public et au gouvernement;
- identifier les points forts, les faiblesses et les secteurs à améliorer;
- aider à la prise de décisions – fixer les priorités, élaborer les plans d'amélioration, affecter les ressources, établir les cibles de l'amélioration et mettre en œuvre les initiatives et les programmes.

Conseils pratiques sur les mesures de rendement

Limitez le nombre de mesures pour chaque résultat et efforcez-vous de recueillir des données utiles. « Il est impossible de tout mesurer, et aussi importante que soit cette tâche, elle ne peut pas devenir vaste et coûteuse au point de nous faire perdre de vue notre objectif. » (Government of Alberta, *Measuring Up*, 1996).

- Élaborez un ensemble de mesures où s'équilibreront les données relatives aux élèves, aux finances, à la satisfaction et à d'autres aspects du rendement.
- Sachez distinguer un résultat d'une mesure. Un résultat est l'expression d'une réalisation concrète issue de la poursuite d'un objectif. Une mesure aide à déterminer si le résultat est atteint. Par exemple, si le résultat est l'amélioration du rendement des élèves du secondaire dans certaines matières, une mesure possible pourrait être « le pourcentage d'enseignants du secondaire premier et deuxième cycles qui enseignent dans leur domaine de spécialisation ».
- Choisissez des mesures qui fournissent une information quantitative (p. ex. : « le pourcentage d'enseignants qui utilisent des ordinateurs ou des ressources Internet dans la salle de classe », plutôt que « l'intégration des ordinateurs et d'Internet dans la salle de classe »).
- Rapportez le rendement par rapport à un chiffre total. Les mesures sous forme de ratio (pourcentages ou taux) fournissent un contexte important à l'évaluation du rendement. Par exemple, « le nombre d'élèves qui participent aux activités parascolaires/périscolaires commanditées par l'école » est plus significatif si on ajoute « par rapport au nombre total d'élèves » ou en tant que « pourcentage d'élèves qui participent à... ».
- Déterminez les mesures susceptibles d'être évaluées à intervalles réguliers pour fournir des renseignements au sujet des tendances au fil du temps.

- Choisissez des mesures et élaborez des définitions de données soigneusement pour qu'elles restent utiles à long terme. Le fait de changer de mesures ou de définitions interrompt les lignes de tendance.

- Élaborez des questions appropriées pour mesurer la satisfaction et ainsi obtenir des données utiles. Il est souvent nécessaire de formuler les questions relatives au même sujet de façon différente pour chaque groupe de répondants. Par exemple, on demandera aux élèves du secondaire : « Êtes-vous satisfaits de la gamme de cours et de programmes offerts dans votre école? »; et aux parents : « Êtes-vous satisfaits du choix de cours et de programmes pour votre enfant? »

On retrouve sur Ednet des exemples de mesures de rendement des conseils scolaires.
http://ednet.edc.gov.ab.ca/educationsystem/
measurebank97/mbank97.htm

La tenue de sondages

Certaines mesures locales nécessitent la tenue de sondages auprès des parents, des élèves, du personnel et d'autres membres de la communauté.

Pour être faciles à gérer, les sondages peuvent être effectués sur une période de trois ans, d'après un échantillonnage au hasard ou par rotation parmi les écoles ou les groupes d'intervenants.

Si les conseils scolaires utilisent les mêmes questions que celles des sondages annuels d'Alberta Learning à partir d'un échantillon aléatoire stratifié de parents, d'élèves et du grand public, les résultats locaux peuvent être examinés par rapport aux résultats de la province. Les questions posées dans le sondage effectué en 1999 par Alberta Education auprès des élèves, des parents et du public sont également diffusées sur Ednet (http://www.edc.gov.ab.ca/educationsystem/).

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'effectuer des sondages tous les ans, l'information disponible la plus récente doit être rapportée dans le RRAE. On doit aussi rapporter les données sur les tendances (réponses aux mêmes questions utilisées dans des sondages antérieurs), s'il y a lieu.

Deux sources ont été préparées pour Alberta Education en 1995 pour aider les circonscriptions scolaires à faire des études sur la satisfaction :

- Environics West, *Pilot Project Report*. Ce rapport compare deux types de sondages effectués auprès des parents, des enseignants et des élèves : des entrevues par téléphone et par la poste, et des questionnaires autoadministrés. (http://edc.gov.ab.ca/educationsystem/)

- Environics West, *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*. Ce manuel fournit des conseils sur l'échantillonnage et les sondages effectués par téléphone et par la poste (http://www.edc.gov.ab.ca/educationsystem/).

Le bureau du Vérificateur général de l'Alberta a produit une ressource pour la fonction publique sur la tenue de sondages : *Client Satisfaction Surveys*, octobre 1998. On peut la consulter sur Internet : http://www.oag.ab.ca/pdf/clientsatisfaction.pdf

Sommaire des exigences en matière de rapports – novembre 1999

Éléments requis

- Énoncé des responsabilités
- Information contextuelle
- Progrès et réalisations :
  - Faits saillants des réalisations du conseil scolaire au cours de la dernière année scolaire (1998/1999).
  - Faits saillants des progrès réalisés par rapport aux initiatives à l'échelon provincial (p. ex. : littératie précoce, anglais langue seconde, besoins spéciaux) et par rapport aux secteurs prioritaires à améliorer à l'échelon provincial et local.
- Résultats atteints par rapport aux objectifs provinciaux et locaux :
  - Évaluation générale des progrès dans chaque secteur visé.
  - Rapporte l'information relative aux mesures exigées (voir la colonne suivante) et aux mesures locales contenues dans le plan du conseil scolaire pour la période 1998/1999 à 2001/2001 (juin 1998) pour chaque objectif.
  - Note tout changement apporté aux mesures entre le plan de juin 1998 et l'information rapportée en novembre 1998.
  - Identifie les secteurs existants et les nouveaux secteurs à améliorer – d'après les renseignements tirés des mesures de rendement et dont le conseil doit tenir compte lors de la mise à jour du plan.
- Résumé financier :
  - Fournit un sommaire des dépenses facile à comprendre pour l'année qui vient de s'écouler (d'après l'état financier vérifié).
  - Indique où et comment obtenir le budget détaillé et l'état des dépenses.

Mesures de rendement exigées

Objectif : L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves et ces derniers atteignent des normes élevées.

- **(Révision)** Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (cinq années de résultats) fondé sur le nombre d'élèves ayant passé les tests par rapport au nombre total d'élèves pour un niveau donné.
- Pourcentage d'élèves qui atteignent la norme acceptable et pourcentage d'élèves qui atteignent la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme (cinq années de résultats).
- Pourcentage d'élèves qui ont rencontré les cibles du conseil scolaire aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme de la province.
- Taux de participation : pourcentage d'élèves des 3e, 6e et 9e années qui ont passé les tests de rendement provinciaux et participation des élèves aux examens en vue du diplôme.

Note :

- Pour les trois mesures ci-dessus sur le rendement et la participation des élèves, la *Student Evaluation Branch* fournit des rapports pluriannuels par école et autorité scolaire.
- Les normes provinciales de rendement pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme : 85 p. 100 des élèves sont censés atteindre la norme acceptable et 15 p. 100 de ces mêmes élèves sont censés atteindre la norme d'excellence.

- **(Révision)** Les conseils scolaires n'ont plus à rendre compte du nombre d'élèves qui terminent la douzième année.
- Pourcentage de parents qui sont satisfaits de la qualité de l'éducation de leurs enfants.

- Pourcentage d'élèves qui sont satisfaits :
  - de leur école dans l'ensemble;
  - de la variété d'activités dans la classe et l'école;
  - des défis posés par ces activités.
- **(Révision)** On n'exige plus de données sur le pourcentage d'élèves inscrits dans le programme de littératie précoce ou d'anglais langue seconde par rapport à leurs compétences à l'écrit et en lecture.

Objectif : L'éducation offerte en Alberta tient compte des élèves, des parents et de la communauté.

- Pourcentage de parents satisfaits des possibilités de participation aux décisions qui ont des incidences sur l'éducation dans l'école de leurs enfants.

Objectif : Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin.

- Pourcentage de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux (légers, moyens, graves) qui sont satisfaits :
  - de l'accès aux services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux.
  - des progrès et du rendement de leur enfant ayant des besoins spéciaux.

Objectif : En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne.

- Pour cet objectif, rendre compte des mesures incluses dans le plan de mai 1998.

Objectif : La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours.

- Pourcentage d'élèves qui estiment avoir les habiletés nécessaires pour utiliser la technologie de l'information.

Objectif : Le système d'enseignement est accessible et il rend compte des résultats et de l'utilisation des ressources.

- Pourcentage de parents satisfaits de l'accès à l'information et de la qualité des renseignements diffusés sur les progrès et le rendement de leurs enfants.
- Pourcentage des dépenses que la circonscription scolaire consacre respectivement à l'enseignement et à l'administration.

Note :

  - Pour calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'enseignement, divisez la somme des dépenses pour les ÉTP de la 1re à la 12e année, des dépenses rattachées à l'enseignement à domicile et à la maternelle, par le total des dépenses.
  - En vue de l'établissement des rapports, l'administration comprend la gestion du conseil scolaire et l'administration du système; pour déterminer ce pourcentage, divisez la somme des dépenses pour ces catégories par le total des dépenses (d'après l'état financier vérifié).

- Dépenses par élève et par année scolaire.

  Note :

  - Pour assurer l'uniformité des rapports concernant les dépenses par élève dans toutes les circonscriptions scolaires, divisez le total des dépenses de l'année (annexe 1 de l'état financier vérifié) par le nombre total d'élèves inscrits à temps plein (ÉTP). Le nombre total d'ÉTP se calcule en ajoutant l'effectif réel au 30 septembre (BR - Annexe 10), le total des élèves inscrits de la 1re à la 12e année (colonne 8) et l'effectif ÉTP à la maternelle (colonne 12).

Liste des documents consultés

- *Accountability in Education: Policy Framework* (Juin 1995)
- *Policy, Regulations and Forms Manual* (Avril 1997)
- *Results Report on the Three-Year Business Plan for Education: ECS to Grade 12* (1997)
- *Le plan d'action triennal du gouvernement de l'Alberta 1999/2000 à 2001/2002*
- *Pilot Project Report*, Environics West, 1995
- *Telephone and Self-Completed Satisfaction Surveys: Training Manual*, Environics West, 1995

  Site Web :
  http://www.edc.gov.ab.ca/department/
  Disponibles auprès de la Planning Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-8217*
  Télécopie : (780) 422-5255

- États financiers vérifiés (AFS) et directives
- Rapports budgétaires (BR) et directives, 1998/1999

  Disponibles auprès de la School Business and Legislative Services Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-7235*
  Télécopie : (780) 427-5930

- *Notre première priorité... nos enfants*, janvier 1998

  Disponible auprès de la Direction de l'éducation française, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-2940*
  Télécopie : (780) 422-1947

- *The Alberta Children's Initiative : An Agenda for Joint Action* (Novembre 1998)
  Disponible auprès de la Special Education Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 422-6236*
  Télécopie : (780) 422-2039

- *Funding Manual for School Authorities in the 1999/2000 School Year*

  Site Web :
  http://ednet.edc.gov.ab.ca/funding
  Disponible auprès de la School Finance Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-2055*
  Télécopie : (780) 427-2147

- *Government Accountability Act* (Statutes of Alberta, 1995, Chapter G-5.5)
- *School Act* (Statutes of Alberta, 1988, Chapter S-3.1, et ses modifications)

  En vente au Queen's Printer Bookstore :

Edmonton	Téléphone : (780) 427-4952*
	Télécopie : (780) 452-0668
Calgary	Téléphone : (403) 297-6251*
	Télécopie : (403) 297-8450

- *Government Accountability* (Octobre 1994)
- *Client Satisfaction Surveys* (Octobre 1998)

  Disponible au Bureau du Vérificateur général
  Téléphone : (780) 427-4222*
  Télécopie : (780) 422-9555

- *Guidelines for Interpreting and Using the Results of the Diploma Examinations* (Août 1997)
- *Guidelines for Interpreting and Using the Results of the 1998 Achievement Tests*

  Site Web :
  http://www.edc.gov.ab.ca/department/
  Mis à jour tous les ans et diffusés avec les rapports des écoles et des circonscriptions; également disponibles auprès de la Student Evaluation Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-0010*
  Télécopie : (780) 422-4200

- Calendriers de présentation des rapports sur la gestion

  Disponibles auprès de la Regional Office and Native Education Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-2952*
  Télécopie : (780) 422-9682

- *School Capital Manual* (Mai 1997)

  Disponible auprès de la School Facilities Branch, Alberta Learning
  Téléphone : (780) 427-2973*
  Télécopie : (780) 427-5816

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

Feuille de réponses / Commentaires

Dites-nous ce que vous pensez du processus de planification et de communication de rapports et du présent *Guide à l'intention des conseils scolaires*. Vos commentaires nous serviront à améliorer le processus de planification et de communication de rapports, ainsi que l'information communiquée aux conseils scolaires à ce sujet.

1. Le processus de planification et de communication de rapports

   a) Quelles sont vos préoccupations au sujet du processus de planification et de communication de rapports?

   ____

   ____

   ____

   b) Comment pourrait-on améliorer le processus de planification et de communication de rapports?

   ____

   ____

   ____

2. *Les plans et les rapports : Guide à l'intention des conseils scolaires*

   a) Qu'avez-vous trouvé utile au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

   b) Quelles réserves avez-vous au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

   c) Quels changements aimeriez-vous suggérer au sujet du Guide?

   ____

   ____

   ____

Veuillez communiquer vos commentaires par la poste, par courrier électronique ou télécopie à :
Planning Branch, Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5K 0L2
Télécopie : (780) 422-5255, *Téléphone : (780) 427-8217
Site Web : http://ednet.edc.gov.ab.ca
Courriel : askEd.plan@edc.gov.ab.ca

* Pour obtenir la communication sans frais de l'extérieur de la région d'Edmonton, composez d'abord le 310-0000.

